

Edito

Madame, Monsieur,

Certains vont dire que je ne suis jamais content ! Et ils n'auront pas tort !

Nous sommes tellement arc-boutés sur ce syndicat pour dépenser moins en rêvant de baisser ces maudits impôts, qu'à chaque fois que le bilan nous ramène au contraire, j'enrage car tous ces efforts inutiles sont exaspérants.

Que vous dire des résultats de notre tri des emballages que vous allez découvrir dans ces pages ? Il nous coûte des fortunes car il est mal fait.

J'aimerais lancer un appel à genoux :

Que ceux qui ne veulent pas trier, n'utilisent pas les conteneurs jaunes car ils « polluent » irrémédiablement le tri des autres, ce qui constitue une double incivilité.

Que ceux qui sont sûrs de bien trier, vérifient précisément que leurs automatismes sont les bons. Le « moi, je sais » est parfois, aussi destructeur que la méconnaissance des consignes de tri. Savez-vous par exemple que de mettre aux emballages des bouteilles plastiques enfermées dans un « sac plastique » est une catastrophe ? En effet, ces dernières partent en refus de tri et coûtent une fortune.

Nous allons donc contrôler « avant collecte » les poubelles jaunes.

Que vous dire de cette décision totalement imprévisible du Conseil d'État concernant le SITREVA, qui revient, en appel, sur la procédure⁽¹⁾ que nous avons gagnée. Comment ne pas se demander pourquoi celle-ci vient d'échouer ? C'est injuste et il est insupportable ce message, qui laisserait à penser que l'Etat n'a jamais tort. Comment m'ôter l'idée que si nous étions demeurés à la direction du SITREVA, la chance, pour ne pas dire autre chose, n'aurait pas changé de camp.

Pas à pas, nous continuerons à nous battre pour que cette taxe d'ordures ménagères et ce service conservent des niveaux raisonnables.

Pour tous ceux que ceci intéresse, je les invite à regarder comment sont les collectes ailleurs. J'envisage de provoquer, avant l'été, une réunion publique avec tous ceux qui veulent échanger sur ce sujet, parce que, tout simplement, ce combat nous voulons le partager avec vous.

Très cordialement,

Christian SCHOETTL

Président du Sictom du Hurepoix

Sommaire

Edito

P 2 **Emballages**
Les erreurs de tri

P 3&4 **L'apport**
volontaire

P 4 **Le compostage**
individuel

Internet

Retrouvez le SICTOM et sa
newsletter en ligne sur le :
www.sictom-du-hurepoix.fr

SICTOM du HUREPOIX

47 communes des cantons
d'Arpajon, Dourdan, Limours,
Saint-Chéron et limitrophes.

Siège social :

6, rue du Buisson Rondeau
B.P. 38 - 91650 - Breuillet

Tél. : 01 69 94 14 14

Fax : 01 69 94 14 19

Email :

sictom.hurepoix@wanadoo.fr

Heures d'ouverture au public :

du lundi au vendredi,
de 9h à 12h et de 13h à 16h.

En bref...

Calendrier de collecte

Retrouvez le calendrier de collecte de votre commune sur notre site internet.

Les chiffres

380kg, c'est la quantité de déchets (ordures ménagères et emballages) produite par un essonnien pour une année.

Carte d'accès en déchèterie

Elles sont **valables 2 ans**, pensez à les faire renouveler sinon votre carte vous sera retirée lors de votre prochain passage en déchèterie.

Modalités : Au siège, par courrier, ou par mail... un justificatif de domicile vous sera demandé.

Rien que des emballages !

Les nouveaux conteneurs emballages distribués gratuitement par le SICTOM ne doivent pas être utilisés pour jeter vos ordures ménagères ou vos végétaux, car dans ces conditions ils ne seront pas collectés, voir récupérés. Des contrôles vont être effectués !

Le point vert



Il ne signifie pas que l'emballage est recyclé ou recyclable, mais que le fabricant verse une taxe à une société chargée de valoriser les déchets (Eco-emballage, Adelphe). Cette taxe en moyenne de 0,7 centimes d'euro par emballage est ensuite reversée aux collectivités locales et sert à la mise en place de la collecte sélective et au recyclage.

EMBALLAGES Les erreurs de tri

Qu'est ce qu'une erreur de tri ?

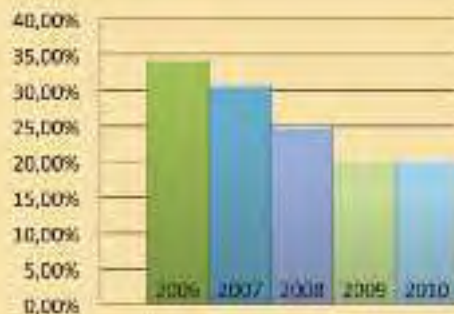
Les erreurs de tri sont constituées des déchets non recyclables que nous jetons avec nos emballages. Le guide du tri est fait pour nous aider à distinguer clairement ce qui est recyclable de ce qui ne l'est pas. Il est impératif que les règles de tri soient assimilées et revues de temps en temps.

Notre guide du tri est disponible sur le www.sictom-du-hurepoix.fr

Y a-t-il beaucoup d'erreurs ?

Régulièrement, le contenu de nos bacs est analysé au centre de tri, afin que soit déterminé notre pourcentage d'erreurs. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces dernières années nous constatons une véritable amélioration de ce taux, sauf pour 2010.

Evolution des erreurs de tri



Pas d'amélioration en 2010

Le taux se maintient à 20%.

En comparaison, le taux d'erreurs des syndicats adhérents au SITREVA (Syndicat de traitement) est en moyenne à 12%.

Nous devons maintenir nos efforts car le traitement de nos erreurs de tri coûte quasiment 2 fois plus que pour des emballages correctement triés 400€/tonne soit en 2010 : 450 000€.

20 % d'erreurs à éviter !

Déchets à ne pas mettre dans vos bacs emballages !



L'apport volontaire



Réaliser une action éco-citoyenne !

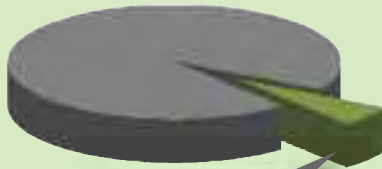
- Mode d'emploi : 1) Triez et stockez vos déchets recyclables (papier, verre, vêtements),
2) Chargez les dans votre véhicule lors d'un déplacement,
3) Déposez vos recyclables dans les bornes.

VERRE

Depuis 2 ans, la collecte du verre est exclusivement réalisée en borne d'apport volontaire. L'analyse des tonnages montre que vous êtes nombreux à y déposer votre verre.

Cependant, on trouve encore du verre dans les ordures ménagères et dans les emballages.

Ordures ménagères



Verre = 5,75%
soit 1 495 tonnes

Emballages



Verre = 1,10%
soit 62 tonnes



Le verre jeté dans les ordures ménagères ou dans les emballages n'est pas recyclé et implique des coûts de traitement plus importants. De plus, il représente un risque pour le personnel de collecte, mais aussi pour les

personnes qui trient nos emballages à la main au centre de tri. Pourtant, le tri du verre est simple et son recyclage contribue à économiser de la matière première et de l'énergie.

PAPIER



Actuellement, 2 dispositifs sont mis à votre disposition afin de séparer votre papier du reste de vos déchets ménagers.

Il peut être :

- jeté avec vos emballages (coût 270 €/tonne)
- déposé dans les bornes d'apport volontaire (coût 0 €/tonne)

Analyse des tonnages et des coûts :

		2009	2010
Avec les emballages	Tonnage	2 200	2 100
	Coût	594 000 €	567 000 €
Dans les bornes	Tonnage	489	571
	Coût	0 €	0 €

Le papier déposé dans les bornes ne coûte rien à la collectivité !

Le coût de vidage, de transport et de traitement du papier déposé dans les bornes est intégralement pris en charge par la société PAPREC.

Cependant, comme le montre l'analyse des tonnages, vous êtes nombreux à préférer mélanger votre papier avec vos emballages. (Coût 2010 : 567 000 €).

Ce coût serait nettement inférieur si chacun d'entre nous choisissait l'apport volontaire. Afin d'encourager cette pratique, le SICTOM continue à installer des bornes pour le papier à côté des bornes à verre. Ainsi lorsque vous déposez votre verre aux bornes, il devient facile d'y emmener en même temps votre papier.

En bref...

Comment localiser les bornes ?

Retrouvez tous les emplacements sur notre site Internet : www.sictom-du-hurepoix.fr

Les bornes ne sont pas des dépotoirs

La borne est pleine, ne déposez pas votre verre ou d'autres déchets autour !

Cette pratique peut s'avérer dangereuse. De plus, c'est possible d'une amende pour dépôt d'ordures sur la voie publique.

Il y a forcément une autre borne disponible pouvant accueillir votre verre.

Déchèteries fermées

Les prochaines fermetures des déchèteries pour jours fériés 2011 sont :

Lundi 25 avril

Dimanche 1^{er} et 8 mai

Trop de Publicité !

Gaspillage :

Le gaspillage est l'action qui consiste à utiliser une ressource de manière non rationnelle ou à mauvais escient. Voir aussi : surconsommation.

Stoppons l'usage inutile du papier !

La publicité, c'est en moyenne 35 kg de papier par an et par foyer.

Annoncez sur votre boîte à lettre que vous ne voulez pas de publicité.



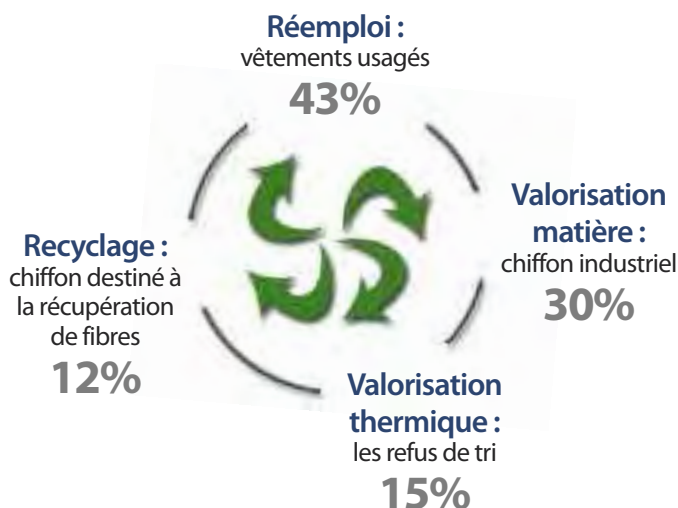
LE TEXTILE C'est aussi en apport volontaire !

De nouvelles bornes vont être installées. La société ECOTEXTILE, va compléter le dispositif mis en place depuis plusieurs années par la société LE RELAIS. Ces nouvelles bornes seront mises à votre disposition, gratuitement, et une partie du textile récupérée sera recyclée ou réutilisée.

Articles acceptés

- tous les vêtements (homme, femme, enfant)
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, rideaux...)
- les chaussures et articles de maroquinerie

Que deviennent nos textiles ?



Le saviez-vous ?

On estime que les vêtements représentent 2,32 % du poids de nos ordures ménagères, soit 6 kg/an/habitant de textiles potentiellement recyclables qui partent à l'incinération.

Or, comme le papier, les vêtements déposés dans les bornes d'apport volontaire sont collectés et recyclés gratuitement.



Le compostage individuel

Pourquoi le SICTOM encourage le compostage individuel ?

Le compostage est l'un des gestes dont l'impact est immédiat sur notre production de déchets. Les végétaux compostés sont autant de déchets qui ne seront pas jetés dans nos poubelles.



A quoi ça sert ?

Le composteur permet de transformer vos déchets végétaux et vos déchets de cuisine en véritable compost. Le compost créé, pourra être utilisé afin d'enrichir la terre de vos potagers, jardinières et massifs.

Un guide du compostage vous sera remis au moment de l'achat.



Des subventions du Conseil Général & du Conseil Régional nous ont permis d'en réduire le prix.

Cette année, nous vous proposons 2 modèles de composteurs :

200 composteurs de 400 litres à 18 €

200 composteurs de 600 litres à 24 €

Afin d'assurer une continuité dans notre stock de composteurs, il y aura une nouvelle campagne de promotion dans quelques mois.

